

# Infos municipales

## SAËNCE 16 DECEMBRE

DEMANDE DE DETR  
Le Maire expose le projet du réaménagement de la cour de l'école élémentaire. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 95 391€ et le projet est éligible à la DETR. Le Conseil adopte le projet de ce réaménagement, exception faite du parcours sensoriel mis en attente, et sollicite une subvention de 39 746€ au titre de la DETR, soit 50 %.

POINT PLU  
Concernant la modification du Plu communal, l'enquête publique a été reportée en avril 2020, en raison d'un dossier non transmis entre services. Concernant l'avis de la DDT (Direction Départementale des Territoires), il prévoit de réduire des zones (seulement possible après l'enquête publique). Suite à des inquiétudes de certains propriétaires, M. Hauchecorne rappelle que chacun d'entre eux sera libre de vendre ou non son terrain, aucune mesure légale ne sera susceptible de le contraindre.

VALORISATION INVENTAIRE BIODIVERSITÉ COMMUNALE  
M. Courtois présente le projet de valorisation de l'IBC, afin de sensibiliser à la biodiversité locale. L'opération consiste à réaliser deux supports pédagogiques de partage des connaissances, l'un à destination des professeurs des écoles et des jeunes (livret pédagogique), l'autre pour sensibiliser les habitants (exposition itinérante). Le coût pour Mézières et Mareau est de 1554 €.

## Les échos du Conseil

SAFER ANIMATIONS FONCIERES BORD DE LOIRE  
M. Hauchecorne explique au conseil, la procédure d'animation foncière avec la Safer. L'enjeu est de protéger les bords de Loire contre les installations sauvages. Tous les propriétaires seront répertoriés et contactés par la Safer, pour une proposition d'achat.

Une réunion de présentation avec les différents partenaires aura lieu 27 mars à 15h en mairie.

PROJET LOGEMENTS/COMMERCE  
Bertrand Hauchecorne et Didier Courtois font un point sur l'avancement des dossiers.  
⊕ Logements séniors : Suite à un rendez-vous avec le service instructeur, l'architecte et le représentant du groupe 3F, le Maire

a accepté le permis de construire. Les travaux devraient débuter au second trimestre 2020.

⊕ Logements sociaux & commerce : Le permis de construire devrait être signé avant la fin du mois de février.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
En accord avec l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil autorise jusqu'à l'adoption du budget 2020 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

INDEMNITES TRESORIER  
Le Maire fait part de la demande de M. Pichon, receveur, de lui attribuer une indemnité de Conseil pour 2019 prévue par arrêté interministériel. Le montant maximum fixé par

la loi est de 506.51€ brut. Le conseil décide d'attribuer 50% de l'indemnité maximale au receveur soit 253.25€ brut.

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPFLI  
L'EPFLI Foncier Cœur de France est compétent pour acquérir et porter des biens immobiliers bâtis ou non bâtis pour le compte de ses adhérents ou de toute personne publique. Le Maire présente le projet consistant à prendre la maîtrise du foncier sur divers terrains bordant la rue des Ecoles, dans un triple but :

- sécuriser la rue des Ecoles avec création d'un cheminement vélo/piéton en prolongement de l'existant
- acquérir une parcelle jouxtant les locaux périscolaires afin de les agrandir
- redessiner des terrains déjà situés en zone constructible afin qu'ils puissent être effectivement construits dans un souci de densification du bourg.

Le conseil décide d'habiliter l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers pour la mairie, d'approuver les modalités du portage foncier, et d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens par la Commune, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

## INFOS PRATIQUES

- Gendarmerie Cléry : 17/02 38 45 34 37
- Pompiers : 18 ou 02 38 45 90 57
- Samu : 15
- Hôpital d'Orléans : 02 38 51 44 44
- Enedis (Erdi) : 0810 333 045
- Grdf : 0810 433 045
- VEOLIA Eau : 0811 900 400
- Ecole de Mareau : 02 38 45 67 02
- Garderie : 02 38 45 66 89

## ELAN SOLIDAIRE DES MAREPRÉSIENS

### Utilisation d'un masque

(Extrait résumé AFNOR SPEC S76-001 27 Mars 2020)

- **Mettre un masque**  
Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique. Tenir le masque par les élastiques et les passer derrière la tête. Abaisser le bas du masque barrière sous le menton avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez.
- **Retirer un masque**  
Pour ne pas être contaminé lors du retrait d'un masque, il doit être correctement retiré et isolé pour être lavé. Pour cela, il est recommandé de :  
Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique, retirer le masque en saisissant par l'arrière les élastiques sans toucher l'avant du masque. Placer le masque à laver dans un contenant spécifique (sac plastique, propre par exemple). Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique. Nettoyer l'extérieur du contenant spécifique avec un produit nettoyant.
- **Laver et sécher un masque**  
Le cycle complet de lavage (mouillage, lavage, rinçage) doit être de 30 minutes minimum avec une température de 60°C. Il est recommandé un séchage complet du masque barrière dans un délai inférieur à 2 heures après la sortie de lavage. Les masques barrières ne doivent pas sécher à l'air libre. Les masques barrières doivent être séchés complètement.
- **Durée d'utilisation du masque**  
Le masque doit être lavé chaque fois qu'il est souillé, mouillé ou mal positionné sur le visage. Il convient de ne pas le mettre en attente sur le front ou sous le menton pendant et après utilisation.  
Ne pas réutiliser de masque souillé ou mouillé. Durant une même période de 4h, le masque ne peut servir plusieurs fois que s'il est retiré selon les consignes, stocké provisoirement ou accroché pour offrir le moins de contact possible, et remis selon les consignes. La durée du port du masque sera inférieure de 4h sur une seule journée.

**Toujours appliquer les gestes barrières, même avec le port du masque.**

La déchetterie de Cléry Saint André est de nouveau partiellement ouverte sur réservation.  
La plateforme pour s'y inscrire se trouve sur le site de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.  
<https://ccterresduvalde Loire/prordv.com/rdv>



Merci aux bénévoles pour la confection des 819 masques : Brigitte, les 2 Maryse, Michèle, Stéphane, Elodie, Pierrette, Bénédicte, Christine, Géraldine, les 2 Martine, Joëlle, Annick, Véronique, les 2 Valérie, Ginette, Florence, Sandy, Maryvonne, Marie-Christine, Sylvie et..... Chantal!!

Merci aux élus, les anciens par intérim (jusqu'à l'installation du nouveau Conseil) et les nouveaux, qui ont contribué à la réussite de cette action!

## NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

 <b>Valérie Hérold</b> Bibliothécaire	 <b>Bertrand Hauchecorne</b> Maire sortant Professeur de maths	 <b>Caroline Ménager</b> Adjointe sortante Directrice du travail social
 <b>Marie-Christine Malet</b> Responsable financière	 <b>Robert Genty</b> Adjoint sortant capitaine de pompier	 <b>Corinne Montdamet</b> Assistante juridique
 <b>Eric Couadier</b> Conseiller délégué sortant Responsable marketing	 <b>Michèle Doiléans</b> Travailleur social	 <b>Stéphane Roy</b> Conseiller délégué sortant Chercheur géosciences
 <b>François Gabriion</b> Conseiller sortant Responsable espaces verts	 <b>Séverine Jousselin</b> Infirmière	 <b>Alain Damar</b> Chef de police municipale
 <b>Jean-Claude Yehouessi</b> Consultant logistique	 <b>Marianne Pierre</b> Conseillère en immobilier	 <b>Jean Duval</b> Monteur électricien

## Infos associatives

### ART AUX PRÉS

En raison des circonstances exceptionnelles, l'Art aux prés vous propose une exposition virtuelle sur le site de la commune. Nos ateliers adultes et enfants reprennent en septembre. Nous nous donnons rendez-vous au forum des associations début septembre.

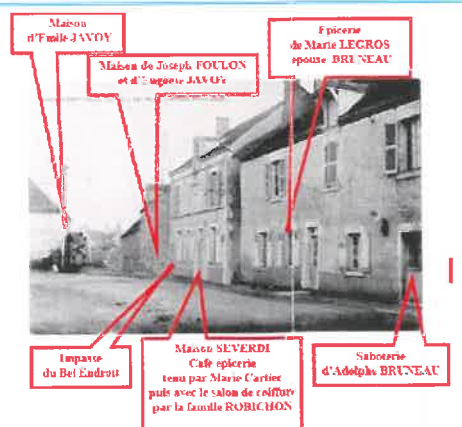
## EN CE TEMPS LÀ, À MAREAU

les 28 et 29 novembre salle polyvalente

L'association *En ce temps-là à Mareau aux Prés* en lien avec la section généalogie de l'association familiale de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin prépare son exposition annuelle sur le Cas Rouge et plus largement Les Muids au siècle dernier. Nous recherchons tout document permettant de retracer la vie rurale et familiale aux Muids : photos de fêtes, de mariages prises sur la place du Cas Rouge ou chez des particuliers, de carnivals ou d'autres événements inhérents à ce hameau (batteuses, vendanges, etc.)

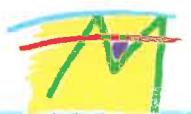
Lors de l'exposition, chacun d'entre vous pourra compléter les recherches d'identifications des personnes sur les photos exposées.

Contacts  
Philippe Duru 06.95.50.05.19  
Chantal Bureau 06.63.94.65.68  
mail : duru.philippe@wanadoo.fr  
mail : chantalbureau45@gmail.com



## LA FRATERNELLE

C'est souvent quand on nous enlève quelque chose qu'il se met à nous manquer terriblement. En ces temps si particuliers de pandémie, cette petite lumière qu'est la culture et qui peut paraître parfois si futile, nous manque cruellement. Mais malgré le confinement, on voit bien qu'elle cherche à trouver des solutions. Ce printemps, nous n'avons pas eu la joie de vous présenter le résultat de notre travail. Nous-mêmes sommes dépités de ne plus pouvoir nous rencontrer lors de nos répétitions hebdomadaires. Mais la Fraternelle n'est ni à l'arrêt, ni endormie ! Elle est en mode gestation afin de préparer demain. Tout d'abord comment refaire partir la machine en tenant compte des règles sanitaires imposées pour la santé de chacun. Si l'école de musique garde le lien avec ses élèves grâce aux technologies actuelles par visioconférences, des solutions pour la rentrée sont à l'étude, en concertation avec l'équipe municipale, pour reprendre les cours « en vrai ». Il en est de même pour l'Harmonie, et nous fourmillons d'idées afin de nous retrouver dans les meilleures conditions et de vous proposer de nouveaux projets. Pour les 70 ans de la Fraternelle, l'année passée a été riche en festivités. Les événements nous contraignent cette saison à être en mode hibernation mais c'est pour mieux vous retrouver la saison prochaine. Grâce notamment à votre fidélité et au soutien des collectivités territoriales notre association, qui emploie 9 salariés, continuera d'animer notre village tout en permettant l'accès à la pratique musicale pour le plus grand nombre. Des rendez-vous vous seront bientôt donnés, alors surveillez notre site [www.lafraternelledemareau.fr](http://www.lafraternelledemareau.fr) ainsi que la page Facebook de l'association « lafraternelle.mareau » où des annonces seront faites. Il peut même y avoir des surprises !!!



# Agenda

Selon les futures décisions gouvernementales concernant la prévention de l'épidémie de COVID-19, les manifestations potentiellement prévues sont susceptibles d'être reportées ou annulées.

## Juin

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
samedi	27	Fête annuelle du club	Tennis club	9h-19h	Courts

## Juillet

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
	4 au 12	Tournoi Open jeunes	Tennis club	journée	Courts
	6 au 17	stage	Tennis club	journée	Courts ou salle
mardi	14	Concert républicain	Mairie	11h30	Salle polyvalente

## Août

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
fin du mois		Entraînements adultes	Mareau Tir	19h	Stand de tir

## Septembre

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
mercredi	2	Inscriptions et essais	Tennis club	16h30-19h	Courts ou salle
vendredi	4	Inscriptions et essais	Tennis club	16h30-19h	Courts ou salle
samedi	5	Inscriptions et essais	Tennis club	10h-12h30	Courts ou salle
samedi	5	Forum des associations	Mairie	9h-13h	Halle

**Mareau-aux-Prés fête le**  
**14 juillet 2020**  
*Sur le parking de La salle polyvalente*  
**11h 30 : Début des festivités**  
 Concert de la Fraternelle  
 Mot du Maire  
 Apéritif

**FORUM DES ASSOCIATIONS**  
**Samedi 5 septembre 9h-13h**  
 Sous la halle

Mairie 545 Rue Saint-Fiacre 45370 MAREAU AUX PRÉS  
 Tel : 02.38.45.61.09 Fax : 02.38.45.66.18 mairie@mareauauxpres.com

# MAREAU FLASH i n / o n° 72

## SOMMAIRE

- A la une p 1
- Informations municipales p 2
- Informations associatives p 3
- Agenda des manifestations p 4



JUIN-SEPTEMBRE 2020

## A la une

### EDITORIAL

*Malgré la pandémie, restons sereins et responsables*

Chère Mareprésienne, cher Mareprésien,

Nous venons de vivre une période de confinement unique dans l'histoire de notre pays. Elle était nécessaire pour ralentir la pandémie du Covid-19. Désormais, nous devons apprendre à relancer nos activités avec détermination tout en restant prudent pour éviter un rebond de la maladie. Chacun doit observer avec sérieux les distances de sécurité et porter un masque lorsque cela s'avère nécessaire.

Je tiens à remercier l'ancien conseil municipal qui n'a pas hésité à prolonger de près de trois mois son mandat pour l'intérêt de la commune. J'adresse une mention spéciale à Chantal Bureau qui a motivé une équipe de bénévoles pour la confection de masques et Didier Courtois qui a œuvré pour que la réouverture de l'école se fasse dans les meilleures conditions.

Saluons aussi les agents municipaux qui ont fait au mieux, pour que les tâches indispensables de l'activité communale soient faites correctement.

Dans notre commune les élections municipales ont pu se dérouler normalement et votre nouvelle équipe municipale sera mise en place très prochainement ; elle est motivée et déterminée à s'investir au service de notre commune et de ses habitants. Malgré ces difficultés, restons optimistes et confiants dans l'avenir.

Le Maire, Bertrand Hauchecorne

### EQUIPE DE REDACTION

Directeur de publication : B. Hauchecorne Rédaction : commission communication Crédit photos : Mairie et associations

### COORDONNEES

02.38.45.61.09 02.38.45.66.10 : mairie@mareauauxpres.com www.mareauauxpres.com Mairie de Mareau aux Prés  
 lundi-mardi-jeudi : 8h30-12h et 15h-17h30 mercredi-vendredi 8h30-12h30 samedi : 9h-12h  
 (fermée les samedis et après-midi des vacances scolaires sauf le jeudi : 15h-17h30, ouverte les matins jusqu'à 12h)

**MAREAU-AUX-PRÉS**  
**DIMANCHE 4 OCTOBRE 2020**

LES PAVILLON'AIR

CONCERT

SALLE POLYVALENTE

16h

TARIF 5€

ENTRÉE GRATUITE - 16 ANS

VENTE DES BILLETS SUR PLACE

